

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

## COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2019

### *Convocations adressées le 14 mai 2019*

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11  
Nombre de délégué titulaires présents : 6  
Nombre de délégués votants : 7



### **Membres titulaires présents :**

M. AUGIS Frédéric, M. FENET Bruno, M. COMMANDEUR Pierre, Mme HAMADI Sabrina, M. ROUSSY Philippe, Mme CHEVILLARD Cécile

### **Membres titulaires excusés :**

M. BOUYER Gérard, M. CHEVTCHENKO Jacques, M. LEMOINE Dominique

### **Membres suppléants présents :**

M. CLEMOT Philippe

### **Pouvoirs :**

M. CHEVTCHENKO Jacques a donné pouvoir à M. AUGIS Frédéric

## **CS 19.05.06 - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC- ELECTION DES MEMBRES**

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Vu les conditions de dépôt de deux listes distinctes, en début de séance du Comité Syndical, pour la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la création de la commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Vu les dispositions de l'article L.1411-5, L.1414-2 et D 1411-3 à 5 du code général des collectivités territoriales, les deux Commissions sont composées de la personne habilitée à signer, soit les marchés publics pour la CAO, soit la convention de délégation de service public pour la CDSP, ou son représentant, président, et par trois membres élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Sachant que les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

1) Le Président fait l'annonce que, pour la Commission d'Appel d'Offres, la liste des candidats suivants a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération n° CS 19.05.04

Titulaires :

- FENET Bruno
- COMMANDEUR Pierre
- CHEVILLARD Cécile

Suppléants :

- CLEMOT Philippe
- HAMADI Sabrina
- LEMOINE Dominique

Le Comité Syndical décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin public conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT.

A l'issue du vote à main levée, la liste régulièrement déposée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 7

Nombre de titulaires présents : 6

Nombre de représentés : 1

Nombre de suffrage exprimés : 7

Par ailleurs, je vous propose également de faire de la CAO ainsi définie une instance à caractère permanent, et selon la durée des mandats d'élus qui la compose, qui se réunira périodiquement en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CAO à chaque marché public passé selon une procédure formalisée.

2) Le Président fait l'annonce que, pour la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), la liste des candidats suivants a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération n° CS.19.05.05

Titulaires :

- FENET Bruno
- COMMANDEUR Pierre
- CHEVILLARD Cécile

Suppléants :

- CLEMOT Philippe
- HAMADI Sabrina
- LEMOINE Dominique

Le Comité Syndical décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin public conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT.

A l'issue du vote à main levée, la liste régulièrement déposée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 7

Nombre de titulaires présents : 6

Nombre de représentés : 1

Nombre de suffrage exprimés : 7

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante définissant la composition des deux commissions concernées :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5, L.1414-2 et D 1411-3 à 5,

1) Pour la Commission d'Appel d'Offres :

- **SONT ELUS** les 3 membres titulaires suivants :

- FENET Bruno

- COMMANDEUR Pierre

- CHEVILLARD Cécile

- **SONT ELUS** les 3 membres suppléants suivants :

- CLEMOT Philippe

- HAMADI Sabrina

- LEMOINE Dominique

2) Pour la Commission de délégation de Service Public (CDSP) :

- **SONT ELUS** les 3 membres titulaires suivants :

- FENET Bruno

- COMMANDEUR Pierre

- CHEVILLARD Cécile

- **SONT ELUS** les 3 membres suppléants suivants :

- CLEMOT Philippe

- HAMADI Sabrina

- LEMOINE Dominique

**Le Comité syndical adopte.**

**7 votes pour**

Acte exécutoire le ..... 05/06/19 ..... après transmission et publication ;  
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

**Le Président du Syndicat Mixte**

  
**Frédéric AUGIS**

